



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 1546-17

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 11 avril 2017, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté le règlement numéro 1546-17 modifiant le règlement numéro 1295-09 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques afin de modifier le pourcentage des frais d'administration.

Ce règlement est déposé au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : [saint-constant.ca](http://saint-constant.ca) . Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 13 avril 2017.

  
Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, DGA  
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe